



Le 18 septembre 2026

PRO-2617
2104-206/659

CONSEILLÈRE OU CONSEILLER PÉDAGOGIQUE Profil adaptation scolaire – orthopédagogie et difficultés d'apprentissage

Remplacement à temps plein – 35 heures par semaine (100%)

Lieu : Service des ressources éducatives

NATURE DU TRAVAIL

L'emploi de conseillère ou conseiller pédagogique comporte plus spécifiquement des fonctions de conseil et soutien auprès des enseignant(e)s et des équipes écoles des établissements scolaires et des services éducatifs relativement à la mise en œuvre des programmes d'études et au développement des pratiques probantes. La personne choisie sera appelée à accompagner plus particulièrement le personnel enseignant en situation d'entrée en fonction. La connaissance de la clientèle ESI (classe enseignement structuré individualisé, profil d'élèves ayant un trouble dans le spectre de l'autisme) et de la clientèle COM (élèves ayant des difficultés importantes sur le plan de la communication) sont des atouts. La personne sera également appelée à soutenir les écoles en regard de l'inclusion scolaire, et ce, tant sur le plan des apprentissages que de la gestion de classe. Le soutien s'effectuera autant au primaire qu'au secondaire.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La personne titulaire de ce poste collabore à la réalisation du projet éducatif et des projets particuliers des établissements ; elle participe à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du plan d'action de ces écoles tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements primaires et secondaires du Centre de services scolaire.

Elle collabore à l'implantation des programmes d'études et de formation. Elle conseille les enseignantes et enseignants et la direction relativement à l'interprétation des programmes, conçoit et anime des ateliers et des sessions de formation sur les éléments du programme.

Elle conseille et soutient les enseignantes et enseignants sur une base individuelle et collective pour appuyer l'action quotidienne ; elle conçoit ou sélectionne et anime les activités de formation et d'instrumentation pour des besoins d'adaptation, d'innovation et de développement pédagogique.

Elle instrumente les enseignantes et enseignants sur l'évaluation des apprentissages ; elle les accompagne dans la conception, l'élaboration ou l'adaptation d'outils d'évaluation.

Elle participe avec les enseignantes et enseignants à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies visant à aider les élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage.

Elle analyse et conseille sur la sélection de matériel didactique, matériel complémentaire, équipement, logiciels et progiciels pertinents ; elle conseille sur les différentes modalités d'enseignement.

Elle conseille les intervenantes et intervenants scolaires sur les moyens d'intégration des technologies; elle collabore à la réalisation de projets qui vont dans ce sens.

Elle collabore avec les autres intervenantes et intervenants du milieu scolaire, les organismes partenaires et le ministère de l'Éducation du Québec.

QUALIFICATIONS REQUISES

Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié à l'emploi, notamment en éducation.

Détenir un brevet d'enseignement.

AVANTAGES OFFERTS

- Vingt jours de vacances après une année de travail complète;
- Deux semaines de congé pendant la période des fêtes;
- Journées de maladie et congés spéciaux;
- Assurances collectives et régime de retraite;
- Budget de perfectionnement pour le développement de vos compétences;
- Programme d'aide aux employés;
- Programme de mentorat.

SALAIRE

Entre 31,06 \$ et 57,79 \$ de l'heure

Pour déposer votre candidature, veuillez nous faire parvenir un courriel à dotationsoutien-pne@cssh.gouv.qc.ca avant le vendredi 25 septembre à 16 h.

Le CSSSH est engagé dans un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes ainsi que les personnes autochtones, issues des minorités visibles, ethniques ou en situation de handicap à présenter leur candidature.

Le personnel du CSSSH est assujéti à la « [Loi sur la laïcité de l'État](#) », laquelle prévoit notamment l'obligation d'exercer ses fonctions à visage découvert et l'interdiction de porter un signe religieux.

Le CSSSH remercie toutes les personnes candidates de leur intérêt; seules celles retenues pour la suite du processus de sélection seront contactées.